



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Quatre-vingt-deuxième session
En ligne**

Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 – Mise à jour

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

1. Introduction

1.1 À sa quarante-deuxième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté le Plan stratégique du Codex 2020-2025, tel que proposé par le Comité exécutif de la Commission à sa soixante-dix-septième session. L'objectif stratégique 3 «Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées» est décliné en trois objectifs, dont le numéro 3.3 «Faire reconnaître et promouvoir les effets des normes du Codex» est assorti du résultat «Le mécanisme ou outil permettant de mesurer les effets des normes du Codex est élaboré et piloté».

1.2 Le Secrétariat, en collaboration avec les bureaux d'évaluation de la FAO et de l'OMS, a entamé l'élaboration d'un mécanisme permettant de mesurer l'utilisation et les effets des normes du Codex en 2021. Un cadre de suivi et d'évaluation visant à dégager des données sur l'utilisation et les effets des textes du Codex a été mis au point en vue d'obtenir des informations susceptibles d'aider les membres et les observateurs à mieux comprendre l'incidence avérée ou potentielle des textes du Codex. L'expression «textes du Codex» a été préférée à «normes du Codex» afin d'englober l'ensemble des normes, directives et codes d'usage du Codex.

1.3 La première phase d'élaboration du mécanisme a été consacrée à la collecte et l'analyse de données. Les résultats d'une série d'entretiens et d'un groupe de réflexion organisés avec d'importantes parties prenantes ont permis de concevoir une théorie du changement qui a été validée par les parties consultées pour servir de base au cadre de suivi et d'évaluation. Il convient de noter qu'aucun ensemble de données n'était disponible pour éclairer l'utilisation et les effets des textes du Codex.

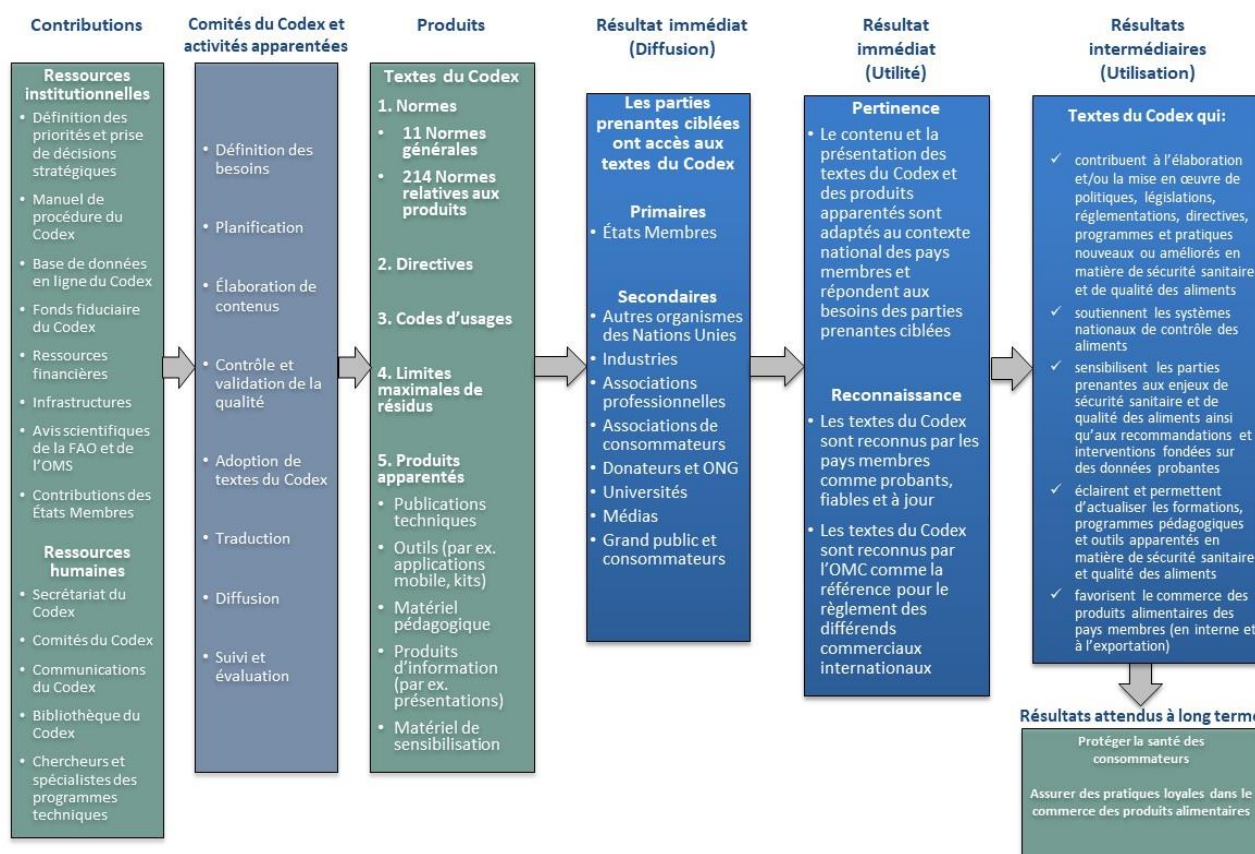
1.4 À l'issue de l'étape de collecte et d'analyse des données, plusieurs options d'élaboration du mécanisme ont été étudiées, à la suite de quoi le cadre de suivi et d'évaluation a été peaufiné. L'étude de ces options a permis de recommander une voie à suivre pour mettre au point le mécanisme.

1.5 On trouvera ci-dessous un récapitulatif des travaux engagés pendant la première phase, ainsi que la voie à suivre pour la deuxième phase.

2. Théorie du changement – Cadre de suivi et d'évaluation du Codex

2.1 La théorie du changement du cadre de suivi et d'évaluation du Codex est résumée dans le modèle logique ci-dessous (figure 1). Elle repose sur cinq grands domaines de mesure (produits [textes du Codex], diffusion, utilité, utilisation et contribution aux résultats à long terme) devant servir de base à la planification, au suivi et à l'établissement de rapports relatifs aux résultats.

Figure 1: Modèle logique – Utilisation et effets des textes du Codex

Modèle logique – Adaptation et utilisation des textes du Codex (projet – 19 janvier 2022)

2.2 En termes de diffusion, le résultat recherché est «Les parties prenantes ciblées ont accès aux textes du Codex». Le cadre de suivi et d'évaluation évalue les politiques et procédures en place pour élaborer des stratégies de diffusion, les informations sur la distribution des textes du Codex (à l'initiative du Codex ou de l'utilisateur) et d'autres facteurs tels que la langue.

2.3 S'agissant de l'utilité, deux résultats sont planifiés en rapport à la pertinence et la reconnaissance, respectivement. En matière de pertinence, il est prévu: «Le contenu et la présentation des textes du Codex et des produits apparentés sont adaptés au contexte national des pays membres et répondent aux besoins des parties prenantes ciblées». Concernant la reconnaissance, le résultat est formulé comme suit: «Les textes du Codex sont reconnus par les pays membres comme probants, fiables et à jour» et «Les textes du Codex sont reconnus par l'OMC comme la référence pour le règlement des différends commerciaux internationaux».

2.4 Pour ce qui a trait à l'utilisation, on table sur l'application des connaissances accumulées par les parties prenantes ciblées grâce à l'utilisation et aux effets des textes du Codex. À long terme, la théorie du changement suppose que l'utilisation des textes du Codex dans ces différents domaines améliorera la santé des consommateurs et favorisera les pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires.

3. Étude des options concernant le cadre de suivi et d'évaluation

3.1 Plusieurs options ont été étudiées à partir d'un examen des cadres de suivi et d'évaluation existants relatifs aux travaux d'établissement de normes similaires dans le système des Nations Unies. Il fallait dégager des options durables qui ne constituent pas un trop lourd fardeau pour le secrétariat et les membres. En concertation avec le groupe consultatif du projet, six approches de suivi et d'évaluation potentielles ont été retenues pour l'étude:

1) **Développement des enquêtes** – À la place des enquêtes existantes menées au niveau régional ou par les comités du Codex.

- 2) **Appui au commerce extérieur** – Coopération avec le secrétariat de l'OMC en vue de repérer les questions commerciales pour lesquelles les textes du Codex servent à régler ou prévenir les différends.
- 3) **Capacités d'évaluation des pays** – Instauration et maintien de capacités décentralisées et ciblées pour évaluer l'utilisation des normes du Codex.
- 4) **Établissement d'un organisme de supervision** – Création d'un organisme de supervision chargé de suivre la mise en œuvre des textes du Codex et de repérer les pratiques optimales.
- 5) **Analyse de données massives** – Élaboration de ressources fondées sur l'intelligence artificielle pour l'analyse de données massives permettant de déterminer l'utilisation des textes du Codex.
- 6) **Mécanisme de suivi et d'évaluation complet suffisamment financé** – Établissement d'un dispositif structuré de suivi de la mise en œuvre des normes à l'échelon mondial.

3.2 Il faut noter que les options ci-dessus ne s'excluent pas forcément mutuellement. Ces options ont été étudiées en concertation avec le groupe consultatif à l'aune des critères énumérés ci-après afin d'établir leur adéquation au but poursuivi et aux conditions posées:

- Niveau de complexité et difficulté de mise en œuvre
- Degré d'utilité pour les membres
- Conséquences probables de la mise en œuvre et du maintien en termes de coût
- Ampleur des effets sur la confiance accordée aux processus du Codex
- Capacité à favoriser des pratiques optimales
- Niveau d'alignement avec le Plan stratégique du Codex
- Probabilité de durabilité
- Quantité de données de suivi et d'évaluation livrées

3.3 L'étude a montré que la mise en œuvre et le maintien des options 3) capacités d'évaluation des pays, 4) établissement d'un organisme de supervision et 5) analyse de données massives seraient probablement difficiles et lourds en termes de ressources au fil du temps, tandis que les options 1) développement des enquêtes et 2) appui au commerce extérieur exigeraient moins de contributions et de ressources; ces dernières apparaissent donc plus viables tout en fournissant des données fiables au service du cadre de suivi et d'évaluation. Le coût potentiel de l'option 6) mécanisme de suivi et d'évaluation complet suffisamment financé à l'échelon mondial a été jugé trop élevé. Cependant, des approches similaires transposées à plus petite échelle ont également été examinées, par exemple des études de cas sur mesure, et il est apparu qu'elles offriraient plus de souplesse en termes de taille et de champ d'application.

3.4 L'approche fondée sur des études de cas permettrait également de tirer profit des données des organisations observatrices. Une éventuelle collaboration entre les membres et les observateurs sur ces études de cas pourrait aussi contribuer aux deux résultats de l'objectif 3.2: «L'utilisation de normes du Codex dans l'élaboration de normes et de réglementations alimentaires nationales a progressé» et «L'utilisation de normes du Codex dans le cadre du commerce d'aliments a progressé». Les observateurs peuvent aussi proposer un appui en nature (fourniture de données et de ressources analytiques, par exemple) lorsqu'ils ont accès à des données qui démontrent les effets de la circulation des normes du Codex dans les marchés alimentaires.

4. Conclusions

4.1 Compte tenu de l'examen et de l'analyse effectués, il est proposé d'axer le cadre de suivi et d'évaluation visant à évaluer l'utilisation et les effets des normes du Codex dans trois directions:

- Réalisation et publication d'une enquête annuelle sur l'utilisation d'une série de textes du Codex et sur leurs effets auprès de tous les membres du Codex;
- Coopération avec le secrétariat de l'OMC afin d'examiner un cadre commun de suivi et d'échange d'informations concernant les textes du Codex utilisés dans des dossiers touchant aux négociations commerciales, mesures sanitaires et phytosanitaires, notifications d'obstacles techniques au commerce, préoccupations commerciales spécifiques et différends, ainsi que les différends évités grâce aux textes du Codex;
- Réalisation d'études de cas sur mesure pour évaluer l'utilisation et les effets de textes du Codex spécifiques à l'échelle d'un pays membre ou d'un observateur.

4.2 Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour aller dans ces directions, en particulier pour réaliser les études de cas.

5. Recommandations:

- 5.1 Les participants à la quatre-vingt-deuxième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius sont invités à:
- a. prendre note des informations fournies;
 - b. approuver l'approche proposée pour établir le cadre de suivi et d'évaluation du Codex;
 - c. encourager les membres et observateurs à trouver les ressources potentielles à l'appui de cette activité.